

	<p align="center">PROGRAMME DE FORMATION INITIAL SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL</p>	<p align="center">ASG - FOR - PRO - 09 A</p>
		<p align="center">Date: 01/01/2024</p>
		<p align="center">Page 1 sur 1</p>

Prérequis

Aucun

Public

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services

Durée

14 heures, (ajout du temps nécessaire pour traiter les conduites particulières à tenir liées aux risques spécifiques de l'entreprise)

Nombre de participants

4 à 10 personnes

Méthodes pédagogiques et matériel

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives
Utilisation d'outils multimédia

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un certificat de SST (INRS) valable 24 mois

Réglementation applicable

Art. R4224-15, Art. R4224-16 du Code du Travail

Maintien Actualisation des Compétences

Tous les 24 mois

Intervenant

Formateur certifié par le réseau prévention INRS

Objectifs

Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident, rendre le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et faire ainsi progresser la prévention dans son entreprise

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants, cette formation permettra d'être capable de :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Accueil des personnes en situation de handicap

Si une ou plusieurs personnes présentent un handicap, le lieu de formation en sera adapté.

De plus, tous nos formateurs/intervenants y sont sensibilisés

Modalités d'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié. Pas de délai d'accès